Journal communal LAPLEAU

Mairie de Lapleau

24 avenue de l'épinette

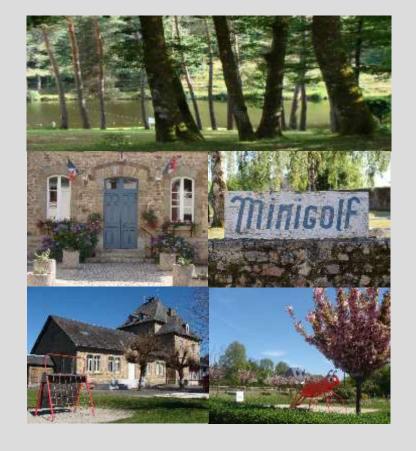
19550 Lapleau

Tel: 05.55.27.53.17

mairie.de.lapleau@wanadoo.fr

Site internet http://mairiedelapleaucorrèze.net

> Bulletin 45 2ème semestre 13/07/2018





LE MOT DU MAIRE



Durant le second trimestre, nous avons été obligés de changer la gouvernance au sein de notre équipe municipale. En effet, pour des raisons de santé Michel BOURBOUZE a été contraint de démissionner de ses fonctions d'Adjoint au Maire, c'est avec un grand regret et beaucoup d'émotion que l'ensemble du Conseil Municipal unanime a validé cette décision. Au nom de notre Assemblée, je souhaite témoigner toute ma considération à Michel, et le remercier de son engagement et de son dévouement quotidien pendant neuf années, également rappeler son assiduité, son intégrité, sa rigueur et sa loyauté. Lors, du dernier Conseil Municipal nous avons donc élu unanimement Michel PATOUT Adjoint au Maire, je lui souhaite une totale réussite dans ses nouvelles fonctions.

En ce qui concerne les projets qui se concrétisent :

Le chantier de réhabilitation du village vacances a repris son cours. En effet, nous avions été forcés de suspendre les travaux après avoir découvert des traces d'amiante dans les matériaux anciennement utilisés. Malgré notre implication pour résoudre au plus vite cette situation, le retard occasionné ne pourra pas être rattrapé. La saison touristique sera impactée économiquement.

Comme vous avez pu le constater, le chantier d'accessibilité du bâtiment « étude notariale, poste, salle des fêtes » a débuté cette semaine. Conscient de la gêne occasionnée, je compte sur votre vigilance et votre compréhension.

De plus, les chantiers intercommunaux comme le plan local d'urbanisme intercommunal, le schéma directeur de l'eau potable, l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat sont en cours.

Persuadé que ces chantiers vont permettre la continuité du développement communal déjà engagé.

La réouverture de la boucherie est prévue pour le vendredi 13 juillet, espérons que cela porte bonheur aux repreneurs M. Anthony CHARPENTIER et Mme Marie DURTH. Je leur souhaite la bienvenue dans notre commune et tous mes vœux de réussite dans ce nouveau projet.

Pour conclure, l'été commence bien, tant avec le beau temps qu'avec l'ouverture des festivités. Samedi 7 juillet, le centre de secours fêtait les 70 ans de la création d'une unité de secours à Lapleau. Je félicite et remercie chaque sapeur-pompier pour l'organisation de cette magnifique et agréable manifestation.

J'en profite pour encourager et remercier par avance tous les autres bénévoles pour leur engagement dans les évènements à venir qui rendent attractive notre belle commune. Bonnes vacances à tous.

Sommaire			
Réunions du conseil	3 à 6		
Fravaux et proj <mark>ets en cours</mark>	7		
/ie communale	8 à 9		
Fourisme et loisirs	10 à 11		
Tarifs des locations	11		
Ecole	12 à 13		
ntercommunalité	14		
nfos utiles	15 à 17		
Commerces	18		
- ête à Lapleau	19		
Mot des associations	19 à 21	The second	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
Bibliothèque	21		
Etat Civil et mairie	22		
Autorisations	23		
ls ont fait l'actualité	24		

Conseil Municipal 8 mars 2018

Comptes Administratifs 2017

Le compte administratif 2017 retraçant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réelles de l'année écoulée a été adopté à l'unanimité le 8 mars dernier.

Budget principal

Section de fonctionnement	Section d'investissement
le montant total des dépenses s'élève à 456 610.37 €	le montant total des dépenses s'élève à 422 156.78 €
le montant total des recettes s'élève à 579 535.37 €	le montant total des recettes s'élève à 211 543.99 €

Budget eau

Section de fonctionnement	Section d'investissement
le montant total des dépenses s'élève à 54 566.12 €	le montant total des dépenses s'élève à 28 816.97 €
le montant total des recettes s'élève à 62 987.90 €	le montant total des recettes s'élève à 71 038.01 €

Budget assainissement

Section de fonctionnement	Section d'investissement
le montant total des dépenses s'élève à 24 824.25 €	le montant total des dépenses s'élève à 46 931.38 €
le montant total des recettes s'élève à 40 453.78 €	le montant total des recettes s'élève à 26 111.29 €

Budget station-service

Section de fonctionnement	Section d'investissement
le montant total des dépenses s'élève à 223 212.09 €	le montant total des dépenses s'élève à 913.00 €
le montant total des recettes s'élève à 232 595.72 €	le montant total des recettes s'élève à 12 436.82 €

Budget village vacances

Section de fonctionnement	Section d'investissement
le montant total des dépenses s'élève à 38 225.41 €	le montant total des dépenses s'élève à 73 337.40 €
le montant total des recettes s'élève à 86 922.97 €	le montant total des recettes s'élève à 35 745.02 €

Budget service funéraire

Section de fonctionnement :

le montant total des dépenses s'élève à 0.00 € le montant total des recettes s'élève à 1 724.75 €

Budget camping

Section de fonctionnement :

le montant total des dépenses s'élève à 1 044.68 € le montant total des recettes s'élève à 1 722.42 €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité ces comptes administratifs. Le conseil municipal a également approuvé à l'unanimité le compte de gestion, identique au compte administratif, présenté par Madame la Trésorière.

Village vacances: Tarifs 2018

Dans le cadre de la réhabilitation du village vacances, le conseil municipal a décidé de réviser les tarifs des locations saisonnières du village vacances.

Les tarifs suivants seront désormais appliqués :

		Basse saison TARIF 2018 Semaines 1 à 25 & 36 à 52	Mi-saison TARIF 2018 Semaines 26 et 27 & 34 et 35	Haute saison TARIF 2018 Semaines 28 à 33	Nuit en Supplément
Logements	2 Nuits	69.€			
Type Corrèze	Week-end 3 nuits	99 €	159 €	159 €	35€
(4-5 personnes)	Semaine	204 €	269 €	309 €	1
Logements	2 nuits	109 €	9	9	
Type Luzège	Week-end 5 nuits	149 €	219€	269 €	45€
(5-7 personnes)	Semaine	259€	379.€	429 €	1

Budget station-service : Ligne de trésorerie

Le conseil municipal a décidé de reconduire la ligne de trésorerie pour la station-service à hauteur de 20 000.00 euros.

Ecole numérique : demande de subvention

A la demande de l'équipe enseignante le conseil municipal propose de solliciter une subvention pour l'achat d'un équipement vidéo projecteur interactif pour un montant de 2 620.00 € HT. L'Etat dans le cadre de la DETR et le Conseil Départemental seront sollicités respectivement à hauteur de 50% et 30%.

Rythmes scolaires 2018

Le conseil municipal, sur proposition du conseil de classe a validé le maintien à la semaine de 4.5 jours ainsi que la nouvelle organisation des horaires de l'école. Le conseil municipal charge le Maire de transmettre la demande à l'inspection qui donnera la validation définitive.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h45 - 12h00	8h45 - 12h00	8h45 - 11h45	8h45 - 12h00	8h45 - 12h00
Pause Méridienne	12h00-15h30	12h00 - 13h30		12h00 - 15h30	12500 - 15550
Après-midi	13h30 - 15h30	15h30 - 15h50		15h30 - 15h30	15h30 - 15h30

Acquisition d'un ordinateur pour la bibliothèque

A la demande des bénévoles de la bibliothèque et au vu de l'obsolescence du matériel informatique, le conseil municipal valide l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque - Coût : 790.00 € HT.

Village Vacances: recourt à l'emprunt

Afin de financer la réhabilitation du village vacances le conseil municipal décide de recourir à l'emprunt pour un montant de 200 000.00 euros pour une durée de 15 ans à taux fixe (1.38%).

Adhésion au dispositif Justice et Territoires

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la requête présentée par le Barreau de Tulle, qui explique la réforme de la carte judiciaire. Cette réforme consiste à ne conserver qu'une Cour d'Appel par Grande Région, les autres devenant simples chambres détachées aux contentieux réduits et sans autonomie financière.

Les Barreaux de Tulle, Brive, Guéret et Limoges se mobilisent et proposent un dispositif « Justice et Territoires », créant ainsi un réseau d'accès aux droits sous forme de consultations en ligne dans le cadre du Conseil Départemental d'Accès au Droit. Le conseil municipal valide la démarche et adhère, à l'unanimité, à ce dispositif.

Admissions en non-valeur

Suite au courrier de Mme la Trésorière, le conseil municipal valide l'inscription en non-valeur de 875.43 euros sur le budget eau et 1043.43 euros pour le budget assainissement.

Conseil Municipal 30 mars 2018

Vote des taux des contributions directes

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales appliquées sur les trois taxes locales pour 2018 : Taxe d'habitation : 12.49%, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.50%, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 150.18%

Budget primitif

Le budget primitif 2018 a été voté à l'unanimité le 30 mars 2018. Il est équilibré en dépenses et en recettes et se décompose comme suit :

Fonctionnement.	Investissement
590 118.00 €	454264.00 €
67929,00 €	67025.00 €
46537.00 €	51730.00 €
262573.00 €	18523.00 €
109325.00 €	739343.00 €
2000.00 €	
3250.00 €	
	590 118.00 € 67929.00 € 46537.00 € 262573.00 € 109525.00 €

Adhésion Syttom 19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au SYTTOM 19 pour la compétence de transport et de traitement des ordures ménagères ;

Village vacances : Prêt court terme

Au vu des arrêtés de subvention pour la réhabilitation du village vacances, (Etat : 127 800 €, Région : 104 772 €, Conseil Départemental : 103 200€ ; MSA : 18 500 €), et afin de permettre une fluidité au niveau de la trésorerie, un emprunt court terme 80000.00 euros sur 2 ans, taux fixe 0.35% a été validé par le conseil municipal.

Conseil Municipal 22 juin 2018

Personnel: modification du tableau des emplois

Suite à l'avancement de grade proposé par le Maire et validé par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion le 3 avril dernier, le conseil municipal valide la création de 3 postes d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe. Les agents concernés par cet avancement de grade seront affectés à ces postes à compter du 1^{er} juillet 2018.

Par ailleurs, suite à la réussite du concours de Rédacteur par un des agents de la collectivité, le conseil municipal décide de créer un poste de Rédacteur à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2018.

Renouvellement Groupement de commandes – Fournitures administratives

Le conseil municipal valide la reconduction de la commande groupée de fournitures administratives avec la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières.

<u>Aides aux collectivités – Contractualisation Départementale 2018-2020</u>

Le conseil municipal valide la signature de la convention relative au contrat de solidarité communale 2018-2020, établit par le Conseil Départemental de la Corrèze. Cette convention précise les opérations d'investissement éligibles aux subventions départementales.

Modification Composition Conseil municipal

Suite à la démission de M. Michel BOURBOUZE, en date du 14 mars 2018 et validé par Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, le conseil municipal a élu M. Michel PATOUT, 3ème adjoint à la date du 22 juin 2018.

Boucherie: avenant au bail – nouveau repreneur

Suite à la proposition de M. Anthony Charpentier, le conseil municipal valide la reprise du bail à usage commercial à partir du 3 juillet 2018 jusqu'à son terme et confie la gestion du bail à Maître Sageaud.

Convention de mise à disposition de la plate-forme dématérialisation

Le conseil municipal approuve la convention proposée par le Conseil Départemental concernant la plate-forme de dématérialisation des marchés publics – à partir de 25000.00 euros de travaux ou de fournitures.

Subventions aux associations

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, dresse la liste des subventions allouées aux diverses associations pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

	Foyer rural :	2 700.00€	Société de chasse :	180.00€
	Espérance Sportive Lapleaucoise :	1 800.00€	Société de pêche :	560.00€
•	Association scolaire « Les écureuils :	»: 180.00€	UFAC Lapleau :	270.00€
•	Amicale des Sapeurs-pompiers :	300.00€	Amis de la bibliothèque centrale de prêt	45.00€
•	Associations des parents d'élèves :	500.00€	4X4	90.00€
•	Comice agricole cantonal :	300.00€	MLAP	200.00€
•	Cochonnet club Lapleau Soursac :	270.00€	Croix Rouge	200.00€
•	FNACA Lapleau :	150.00€		

Total: 7745.00 €

Actualisation convention ACTE

Afin de faciliter la transmission des délibérations et actes budgétaires à la Préfecture, le conseil municipal valide la signature de la convention ACTE, permettant la transmission dématérialisée de ces documents.

Echanges PADD PLUI

Le conseil municipal dans son ensemble est satisfait de la démarche qui s'est faite de façon collégiale. Pour la commune de Lapleau les réunions de terrain ont permis de définir parfaitement les différentes zones. Le conseil municipal à l'unanimité valide le projet sur la méthode et souligne la pertinence de la démarche.

Cession Bail commercial de la boucherie et inventaire du matériel cédé

1 hachoir à viande

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Antonio PINTO-SEIXAS qui occupait la boucherie depuis le 1^{er} avril 2015, a informé la mairie qu'il souhaitait dénoncer le bail dans les meilleurs délais. Conscient que le bail est engagé depuis le 1^{er} avril 2015, pour une période de 3 ans, il propose de céder le fonds de commerce à valeur zéro, ainsi que le matériel listé ci-dessous à titre gracieux. Au vu de ces éléments, le conseil municipal valide la sortie du bail de M. Antonio PINTO-SEIXAS à compter du 30 juin 2018. La sortie du bail sera accompagnée de la cession à titre gracieux du matériel ci-après listé :

✓	1 armoire réfrigérée	✓	1 trancheuse avec table	✓	1 machine à	✓ 1 station de lavage
✓	4 étagères d'épiceries		inox		conditionnement sous	SODICO
✓	2 balances caisses	\checkmark	1 étagère inox		vide	√ 1 four électrique
✓	1 billot	\checkmark	3 étagères plastiques et 1	\checkmark	1 chariot inox	√ 1 table inox
\checkmark	1 machine à steak haché		meuble plastique	\checkmark	1 poussoir inox	dessouvideuse

Tarifs gaz

réfrigérée

Vu les augmentations des tarifs du fournisseur et de l'extension de la Taxe Intérieure de Consommation sur les produits énergétiques à l'ensemble des bouteilles de gaz, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs des bouteilles ainsi que la consigne des bouteilles Malice.

VVL: Tarifs Groupe et offre promotionnelle

Suite à la rénovation des logements, le conseil municipal valide l'augmentation des tarifs pour les groupes accueillis au village vacances. Pour les groupes : 11.10 € la nuitée (au lieu de 9.50 €), Pour les séminaires : 14.50 € la nuitée (au lieu de 12.80 €).

Afin de participer à des actions ponctuelles de promotions touristiques proposées par des partenaires touristiques départementaux, le conseil municipal valide la possibilité d'une tarification promotionnelle pouvant aller jusqu'à 20% de réduction sur le montant de la location.

VVL : Ligne de trésorerie

Au vu des arrêtés de subvention pour la réhabilitation du village vacances, (Etat : 127 800 €, Région : 104 772 €, Conseil Départemental : 103 200€ ; MSA : 18 500 €) et afin de permettre une fluidité au niveau de la trésorerie, le conseil municipal valide la demande de ligne de trésorerie pour un montant de 150 000.00 euros.

RGPD – Règlement Général de Protection des Données

Suite au règlement européen 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, concernant la protection des données personnelles, le conseil municipal décide de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal AGEDI, prestataire informatique de la collectivité pour les logiciels comptable et paye. Cette prestation est gratuite.

Projet et Travaux en cours

1. Réhabilitation du Village Vacances de Lapleau

Les travaux de réhabilitation des 24 logements ont commencé le 10 janvier dernier. Des travaux supplémentaires de désamiantage ont ralenti le calendrier, mais à ce jour 12 logements sont terminés.

Les partenaires financiers (Etat, Région, Département, MSA) qui ont délibéré sur le montant de l'aide apportée, ont déjà été sollicités pour des versements d'acomptes. D'autres dossiers ont été déposés auprès de nouveaux financeurs potentiels : le Crédit Agricole et la Fondation Total. Les travaux se termineront en fin d'année.

Les retours des premiers locataires sont très positifs. Nous travaillons d'ores et déjà à l'élaboration d'un plan de communication 2018-2019 qui nous permettra, nous l'espérons, d'augmenter de façon conséquente les réservations.





2. Programme d'Accessibilité : salle des fêtes et école

Chacun a pu remarquer le nouveau marquage au sol devant la mairie. Cette signalisation englobant la matérialisation d'une place pour Personne à Mobilité Réduite fait partie de l'opération accessibilité Mairie-Ecole. Programmés dans le cadre de l'Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmé), que notre commune a validé fin 2015, ces travaux vont être complétés par la pose de résine.

Par ailleurs un nouveau chantier est en cours devant la Poste. Une rampe d'accès handicapée est en cours de construction. Elle desservira la salle des fêtes, la Poste, l'étude notariale et facilitera ainsi l'accès à ce bâtiment. En conséquence, pour toute la durée des travaux, vous

trouverez la boite aux lettres installée au niveau de l'entrée de la salle des fêtes. Pendant quelques semaines, des ouvriers se trouveront donc sur le bord de la route, nous comptons sur votre vigilance et votre compréhension.

3. « Pensez à nos enfants »

Un panneau « Prudence, pensez à nos enfants » a été installé au lieu-dit de Laporte, à la demande des habitants. Bien que la vitesse autorisée soit de 80km/h, il est important d'adapter sa vitesse aux conditions de circulation. Des enfants sont susceptibles de jouer au niveau de Laporte, il nous semblait donc important de rappeler leur présence afin de rendre plus paisible la vie dans ce lieu-dit.



4. Travaux d'électrification



Dans le cadre des travaux prévus par le secteur d'Electrification de la région d'Egletons, l'entreprise INEO a procédé à la mise en place d'un nouveau transformateur au carrefour de la route de Laporte, en remplacement du transformateur situé près du « haricot ». Ces travaux permettront de résoudre les problèmes de « chute de tension » ressenties à l'extrémité du réseau basse-tension.

Vie communale

1. Nouveaux tarifs de Gaz

Suite à l'augmentation des tarifs de notre fournisseur et à l'intégration de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétique, prévue par la loi de finances 2018, nous avons dû réviser les prix. Vous trouverez ci-après les tarifs actualisés.

TARIFS GAZ	HT	Tarif TTC
Propane 35 kg	80,64	96,77€
Malice 6kg	16,45	19,74€
Butane 13kg	31,32	37,58€
Propane 13 Kg	31,32	37,58€





Vous pouvez venir acheter vos bouteilles de gaz tous les soirs du lundi au vendredi de 17h30 – 18h30 auprès de Jean-Marc Vialle. Reprise de la permanence du matin à la rentrée.

2. Nouveau prestataire d'électricité : Direct Energie



Notre commune a changé de fournisseur d'énergie depuis le 1^{er} janvier 2018.

En effet, depuis toujours EDF était le fournisseur historique en énergie de notre commune pour l'ensemble des bâtiments communaux et les stations d'eau potable.

La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, en groupement avec plusieurs autres départements (Aveyron, Cantal, Gers, Lot, Lozère, Tarn) a proposé courant 2017 à l'ensemble de ses membres, d'adhérer à ce groupement de commande pour effectuer une mise en concurrence sur la fourniture d'énergie.

Après consultation, c'est Direct Energie qui a fait la meilleure offre de prix et qui devient le nouveau fournisseur de notre collectivité.

Une première simulation ferait apparaître une économie de 10% environ sur ce poste de dépense.

3. Le Marché

Comme certains l'ont déjà constaté, le marché a repris du service en même temps que le beau temps. Vous retrouverez donc tous les jeudis matins à partir de 9h30 :

Simone Couffy – Tourtoux maison. Christèle Antraigues – Poulets et œufs Sylvie Margaroux – Fromages de chèvre

Nous recherchons activement un producteur de fruits et légumes pour venir compléter ce beau marché.



4. Divagation d'animaux



Avec les beaux jours, le nombre d'animaux errants augmente. La mairie a en quelques semaines recueilli 3 chiens qui ont été retrouvés et amenés par des administrés. Il a fallu les héberger, les nourrir et parfois les soigner tout en cherchant activement leurs maîtres. Nous en profitons donc pour rappeler l'importance du tatouage ou du puçage des animaux qui, en plus d'être une obligation légale, permet à ceux qui les recueillent de retrouver plus rapidement leurs propriétaires.

Que sont-ils devenus?

Dénouement heureux pour ces deux chiens qui ont retrouvés leur propriétaire au bout de 24h00 et ce, grâce aux recherches intensives effectuées par les employés de la commune et la participation des habitants.



Surnommée « choupette » cette petite chienne a été retrouvée et amenée à la mairie par deux administrés que

nous remercions pour leur bienveillance. Malgré nos recherches intensives cette chienne, non tatouée et non puçée, n'a pas retrouvé sa famille.

Après une visite chez le vétérinaire et le toiletteur, ainsi qu'une semaine de bons soins prodigués par toutes les équipes de la mairie et des élus, cette chienne a été adoptée par

une nouvelle famille. Nous sommes heureux qu'elle ait été recueillie.

Nous comptons donc sur votre vigilance pour que nos amis les bêtes restent en sécurité. Si vous trouvez un animal, vous pouvez contacter la SPA – le Refuge La Rochette au 05 55 27 26 81

5. Entretien des abords

L'été est propice à la découverte de notre jolie commune. Chacun est amené à se promener et à découvrir le patrimoine de Lapleau. Des propriétés propres et entretenues confèrent une bonne image. Nous comptons donc sur votre participation pour maintenir en bon état d'entretien les abords de vos propriétés afin de participer au rayonnement de notre commune.





6. Terrains à vendre

Nous vous rappelons que des parcelles de terrains constructibles sont disponibles à l'achat. Pour tous renseignements merci de s'adresser à la mairie.

7. Comice Agricole 2018

Le comice cantonal de Lapleau se tiendra le samedi 8 septembre à Saint Hilaire Foissac.



Tourisme et loisirs

1. Camping: ouverture estivale



Cet été le camping est ouvert du 8 juillet au 19 août 2018. Pour rappel les tarifs votés lors du Conseil municipal du 14 novembre 2017 pour l'année 2018 sont les suivants :

Tarifs:

♦ Campeur: 2.00 €

♣ Enfants (moins de 7ans) :1.00 €

Emplacement: 1.50 €

Voiture: 1.20 €Camping-car: 5.50 €

❖ Branchement électrique : 3.50 €

Aucune réservation n'est nécessaire, il suffit de vous installer sur l'emplacement de votre choix et de vous présenter au régisseur, pour déclarer votre présence en mairie, ou lors de son passage.

2. Baignade surveillée au plan d'eau : nouveau surveillant de baignade

Cette année la baignade surveillée du plan d'eau communal sera proposée du 8 juillet au 26 août inclus. Le surveillant de baignade sera présent de 14h00 à 19h00 du mardi au dimanche.

Pour rappel la plage du plan d'eau n'est pas autorisée aux animaux, même attachés. Nous souhaitons la bienvenue à Simon Guilpain.



3. La Balle au bond : Les vacances d'été sont arrivées.

Cet été le centre de loisirs met à l'honneur le cirque. Les enfants pourront ainsi profiter d'activités sportives, culturelles et manuelles liées aux arts du Cirque.



Au programme:

- **Des stages Cirque** se dérouleront en présence d'un intervenant, Bernardino SANCHEZ:

En journée continue les 12 et 13 juillet

En demi-journée le 17 juillet.

Ces ateliers cirque donneront lieu à un petit spectacle le 19 juillet.

- Des journées pêche sont organisées et animées par un intervenant les 16 et 20 juillet.
- Un stage de vélo adapté à toutes les tranches d'âge se déroulera du 31 juillet au 2 août.
- Le 30 juillet une visite du Château de Murol est proposée, cette sortie se fera avec les enfants de Marcillac.
- Des rendez-vous spectacles seront organisés à Sédières :
 - ✓ 18/07/2018 Hugo le Cachalot
 - ✓ 25/07/2018 Bric à Boite
 - ✓ 01/08/2018 Par de la Forêt

Le thème du cirque animera donc l'ensemble de la période estivale et se retrouvera au travers d'activités manuelles, sportives et de plein air.

A noter qu'il est possible d'inscrire vos enfants pour une seule journée. La Balle au bond est ouverte à tous les enfants, (même ceux de passage). **Pour tout renseignement ou inscription contacter Marion à la Balle au Bond : 05 55 27 88 30**



4. Le rendez-vous du Pays d'art et d'histoire

Cet été, le Pays d'art et d'histoire vous plonge dans les gorges de la Dordogne, en vous proposant des visites guidées ou bien des conférences sur notre territoire. A cette occasion, une conférence sur l'histoire de la Dordogne intitulé « Les gorges englouties » aura lieu mardi 31 juillet à 21h à la salle polyvalente de Lapleau. (Gratuit).

Pour toute information vous pouvez contacter le PAH au 05.87.31.00.57 ou bien consulter leur site internet www.pahcorrezeventadour.com



Tarifs des locations

Salle d'animation au village de vacances de Vendahaut

Le village de vacances de Vendahaut dispose d'une salle d'animation avec une cuisine attenante. Cette salle est ouverte

à la location toute l'année pour vos fêtes et célébrations.



Tarifs de la salle pour deux jours :

- Particuliers locaux et associations locales : 100€ puis 50€ par jour supplémentaire
- Associations et particuliers hors commune : 150€ puis 75€ par jour supplémentaire

Caution pour la salle : 250€

Pour tout renseignement ou toute réservation vous pouvez contacter la mairie.

Salle des fêtes et chapiteau

Tarifs salle des fêtes

Habitant de la commune : 30€ Personne hors commune : 60€ Associations locales : gratuit

Tarifs chapiteau pour deux jours : (caution 500€)

Habitant de la commune : 150€

Personne et associations hors commune : 280€

Associations locales: gratuit1



¹ Sous condition que l'événement se déroule sur le territoire de la commune.

Ecole de Lapleau

1. Bilan de l'année scolaire 2017 / 2018

A la rentrée de septembre 2017, 54 élèves étaient inscrits à l'école de Lapleau : 25 en maternelle, 12 en cycle 2 et 17 en cycle 3. L'année se termine avec le même effectif. Cependant, des départs et des arrivées conduiront à une modification de l'effectif à la rentrée 2018.

Les activités de fin d'année



Une sortie au parc du Reynou a été organisée avec les maternelles et les cycles 2, cette journée fût une vraie réussite.

Les élèves de primaire ont visité le musée de Sarran le 24 mai dernier. Une visite guidée en lien avec leur projet de classe fût organisée ainsi que la lecture de contes. De plus, les CE2, CM1 et CM2 ont visité le musée de Marius Vazeilles à Meymac.

A la fête de l'école, le 29 juin dernier, les enfants ont chanté. Ils ont également joué de plusieurs instruments de musique à travers le thème : « découverte le monde ». Le partenariat avec

l'école de musique a permis aux enfants de découvrir et de pratiquer certains instruments de musique durant toute l'année. Ainsi, les parents ont pu découvrir le résultat d'un an de travail autour du thème : « le monde ».





Ce beau spectacle s'est conclu par une fête organisée par l'APE. Les enfants ont pu faire un parcours avec des lamas et jouer à différents jeux extérieurs. Une buvette ainsi que des plats sucrés et salés ont rassasié petits et grands. La tombola a permis au plus chanceux de repartir avec quelques cadeaux.

Nous félicitons, les enfants, l'école et l'APE ainsi que tous les bénévoles pour ce beau moment convivial.

2. Rentrée scolaire 2018 / 2019

Nouveaux rythmes scolaires : semaine à 4.5 jours

La Commune de Lapleau a choisi de garder la semaine de 4,5 jours de classe par semaine. A ce choix vient s'ajouter celui de la suppression des temps péri-éducatifs.



La classe se terminera donc à 15h30. Sur les périodes concernées, certains enfants seront pris en charge pour une aide personnalisée par les enseignantes. Pour les autres, soit les parents les récupèrent, soit ils attendent à la garderie le ramassage scolaire (gratuitement). Une dernière possibilité est offerte aux parents : les enfants pourront être encadrés par des bénévoles pour une aide aux devoirs entre 15h30 et 16h00, avant le transport scolaire ou la balle au bond.



Pour cela, un appel à bénévoles est lancé pour aider les enfants dans leurs devoirs. Si vous êtes intéressé, contacter la mairie au 05.55.27.53.17.

Le ramassage scolaire est maintenu à 16h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et prévu à 11h45 le mercredi.





La prochaine rentrée est prévue le 3 septembre 2018.

En attendant, nous souhaitons de bonnes vacances aux enfants et aux personnels de l'école.

3. Cantine scolaire

Durant, les dernières semaines d'école, le fonctionnement de la cantine scolaire a été modifié. La Table d'Agnès a fourni les repas qui ont été servis par Aurélie Jeauneau. Ce fonctionnement perdurera tout l'été pendant les périodes de la Balle au Bond et deviendra le nouveau mode d'organisation de la cantine pour la rentrée scolaire 2018. L'encadrement des enfants reste confié à Isabelle Faucher.



4. Fruits à l'école : Apprendre à manger sainement



Pour la rentrée 2018/2019 nous renouvelons une fois encore l'initiative « 1 fruit à la récré ». Une fois par semaine, tous les enfants de l'école recevront un fruit pour le goûter du matin. Cette année, cette initiative sera accompagnée d'un projet pédagogique dont les objectifs sont :

- La sensibilisation des enfants à une alimentation saine et variée
- La découverte des produits locaux.

L'ensemble des informations disponible en ligne

Le site internet de la mairie de Lapleau est en cours d'actualisation. Ainsi, dès la rentrée, vous pourrez retrouver, toutes les semaines le menu de la cantine en ligne sur le lien suivant : http://www.mairiedelapleau-correze.net/fr/information/38816/menu-semaine

Vous pourrez aussi retrouver l'ensemble des informations concernant la balle au bond et l'école, sur le site de la mairie : http://www.mairiedelapleau-correze.net/fr



Les inscriptions à l'école se font auprès de la mairie. Pour inscrire votre enfant, présentez-vous à l'accueil, muni de votre livret de famille, de son carnet de santé ainsi que de vos coordonnées.

Intercommunalité

1. PLUI et SCOT, des sigles étranges qui sont pourtant déterminants pour l'avenir de notre territoire

Schéma de COhérence Territoriale-SCOT, établit sur les 2 communautés de communes de Haute Corrèze (Egletons Ventadour Monédières et Haute Corrèze Communauté), détermine les actions de développement du territoire pour les

10 prochaines années. Ce document de planification est établi à partir des diagnostics de territoires et des propositions faites par les élus et les membres de la société civile. Plusieurs réunions publiques ont été ou seront programmées afin que chacun puisse s'informer et contribuer à l'élaboration du SCOT.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUI est un document d'urbanisme qui détermine à l'échelle de plusieurs communes ou groupement de communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il est élaboré dans un rapport de compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale – SCOT. Il est directement opposable aux autorisations d'urbanisme.

Le règlement graphique découpe le territoire en zones Urbanisées (U) et A Urbaniser (AU) et préserve les zones Agricoles (A) et Naturelles (N).

2. OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



Ce dispositif d'amélioration de l'habitat permet aux propriétaires et aux bailleurs de bénéficier d'aides financières pour rénover leurs logements. Il est opérationnel sur notre territoire depuis janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Les travaux financés doivent répondre : à des objectifs de mise aux normes, ou à des travaux liés à la perte d'autonomie ou enfin, à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

En aidant les propriétaires bailleurs à rénover leurs logements à louer, l'objectif est aussi de lutter contre les logements vacants.

Les aides financières sont en fonction des revenus et les travaux doivent être réalisés par des professionnels. N'hésitez pas à prendre des informations auprès de la communauté de communes 05.55.27.69.26, qui vous informera du niveau d'aides auquel vous avez droit et qui vous aidera pour le montage du dossier.

Informations utiles



1. PACS EN MAIRIE: C'EST DESORMAIS POSSIBLE

Le 1^{er} février dernier, nous avons célébré notre premier PACS à la mairie de Lapleau. En effet, depuis le 1^{er} novembre 2017, il est désormais possible de vous pacser en mairie. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous à la mairie de Lapleau et d'apporter les documents nécessaires :

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02);
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02);
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Une fois le dossier complet, une date sera choisie pour la célébration du PACS qui peut se faire soit avec la seule présence du couple, soit en présence d'une assemblée de famille et d'amis.

Retrouver toutes les informations concernant le PACS en mairie ou sur le site internet : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144

2. JOURNEE DE DEFENSE ET CITOYENNETE - Recensement

N'oubliez pas ! Cette démarche s'effectue dès l'âge de 16 ans auprès de la mairie de votre domicile. Munissez-vous de votre carte d'identité et du livret de famille.





RELEVES DES COMPTEURS D'EAU

Les employés communaux effectuent les relevés des compteurs pendant les mois de janvier et février. Si vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire, nous vous prions de nous transmettre vos relevés de compteur pendant votre séjour. Pour toutes informations sur votre facture, n'hésitez pas à contacter la mairie.

<u>Important</u>: Le paiement est à envoyer ou à déposer au Trésor Public 4, rue Marie de Ventadour 19300 EGLETONS.

4. USAGE DU FEU

L'arrêté préfectoral sur la réglementation de l'usage du feu en Corrèze publié le 7 avril 2015, assimile les déchets verts à des déchets ménagers, leur brûlage est donc strictement interdit. Aucune dérogation n'est possible. Vous pouvez consulter l'arrêté en mairie. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de brûler les plastiques.



5. QUELQUES BONS REFLEXES

« La gendarmerie appelle la population à la plus grande vigilance tout au long de l'année et plus particulièrement en cette période estivale. Que ce soit au niveau de la sécurisation des biens, des arnaques ou de la sécurité routière, voici quelques conseils pratiques:

CAMBRIOLAGES:

- Soyez prévoyants: volets adaptés, éclairage programmé, système d'alarme, détecteur de présence. Photographiez vos objets de valeurs, en cas de vol vos clichés faciliteront le travail des forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. De plus, avant de partir pensez à informer votre entourage.
- Soyez vigilants: fermez la porte à double tour, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. Ne commettez pas d'imprudence en laissant vos clés sous le paillasson, remettez-les à une personne de confiance. De plus, ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.

Opération Tranquillité vacances: Vous pouvez signaler votre absence à la gendarmerie de LAPLEAU ou de MARCILLAC LA CROISILLE.

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre pourront surveiller votre domicile.

Démarchage et achat en ligne :

- En cas de démarchage à domicile, ne vous laissez pas abuser en signant un document dont le sens et la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Les séniors sont trop souvent victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, n'hésitez pas à faire part aux gendarmes de situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.



- Internet en toute tranquillité: Pour profiter des avantages d'internet sans les inconvénients, faites vos achats uniquement sur des sites sécurisés (adresse commençant part "https" et l'apparition des icones cadenas et clé sont un gage de sécurité)

Ne répondez jamais à un courriel vous demandant vos coordonnées bancaires, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par téléphone (aucune instance bancaire ne vous demandera de procéder ainsi)

N'ouvrez jamais une pièce jointe, ou un lien dont l'expéditeur est soit inconnu soit d'une confiance relative.

La route des vacances :

- Adaptez votre conduite à l'état des routes, à votre condition physique et aux conditions de circulation
- pour rappel : abaissement de la vitesse de 90 à 80km/h depuis le 1er juillet 2018 sauf sur les routes dotées d'un séparateur central et sur les tronçons de route comportant au moins deux routes affectées à un même sens de circulation (deux fois deux voies ou trois voies) et uniquement dans ce sens de circulation.

La gendarmerie de LAPLEAU est ouverte les lundi matin de 8h à 12h et les jeudis après-midi de 14h à 18h. En dehors de ces créneaux, la population est redirigée vers la gendarmerie de MARCILLAC LA CROISILLE.

Adjudant Aurélie-Chloé Godard, Commandant la brigade de proximité de LAPLEAU »



Quelques numéros utiles:

✓ Opposition carte bancaire : 0 892 705 705✓ Opposition chéquier : 0 982 683 208

✓ Gendarmerie de Marcillac-la-Croisille : 05 55 27 81 15

6. POINT PROPRE

Situé derrière le garage Rivière, il vous permet de recycler vos verres, emballages et papiers.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter cet endroit et de le laisser propre. Nous vous rappelons que le container d'ordures ménagères n'est pas prévu pour le dépôt des sacs poubelles.

Vous pouvez également déposer les vêtements et le linge de maison dans le container prévu à cet effet.



7. COLLECTE ORDURES MENAGERES – Calendrier des Sacs Jaunes

La collecte des sacs jaunes :

- Dans le bourg, s'effectue au porte à porte, tous les 15 jours, le jeudi.
- Dans les villages, ces sacs sont ramassés par les employés communaux tous les 15 jours, le lundi.

Merci de bien vouloir sortir vos sacs jaunes uniquement la veille au soir.

Jours de collecte des sacs jaunes dans le bourg

Jeudi 12 juillet 2018	Jeudi 26 juillet 2018
Jeudi 09 août 2018	Jeudi 23 août 201
Jeudi 06 septembre 2018	Jeudi 20 septembre 2018
Jeudi 04 octobre 2018	Jeudi 18 octobre 2018
Jeudi 1 ^{er} novembre 2018	Jeudi 15 novembre 2018
Jeudi 29 novembre 2018	
Jeudi 13 décembre 2018	Jeudi 27 décembre 2018

Jours de collecte des sacs jaunes dans les villages

Lundi 9 juillet 2018	Lundi 23 juillet 2018
Lundi 6 Août 2018	Lundi 20 Août 2018
Lundi 3 Septembre 2018	Lundi 17 Septembre 2018
Lundi 1 ^{er} octobre 2018	Lundi 15 octobre 2018
Lundi 29 octobre 2018	Lundi 12 novembre 2018
26 novembre 2018	
Lundi 10 décembre 18	Lundi 24 décembre 2018

<u>Attention nouvelle adresse du service</u>: Service ordures ménagères - Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières Carrefour de l'Epinette 19550 LAPLEAU - **Tél**: **05 55 27 47 33**. Les sacs jaunes sont disponibles en Mairie.

8. INFOS CANICULE

La loi du 30 juin 2004 organise la prévention du risque « canicule ». A la mairie, est ouvert un registre nominatif des personnes âgées et handicapées vivant sur la commune. L'objectif de ce registre est de recenser les personnes « sensibles » afin de permettre une intervention ciblée des professionnels de santé, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Aussi n'hésitez pas à vous inscrire sur ce registre. L'inscription par un tiers est également possible. Pour plus d'information, renseignements en mairie.



Fortes chaleurs et de canicule, rappel des bons réflexes :

- Je bois régulièrement de l'eau,
- Je mouille mon corps et je me ventile,
- Je mange en quantité suffisante,
- Je ne bois pas d'alcool,
- J'évite les efforts physiques,
- Je maintiens ma maison au frais en fermant les volets,
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches.

Commerces à Lapleau



Boucherie L' « Entrecôte »

La boucherie l'Entrecôte a changé de locataires. Dès le vendredi 13 juillet à 8h00 Anthony Charpentier et sa compagne Marie Durth auront le plaisir de vous servir. Les horaires pour la période estivale seront les suivants :

Mardi au Samedi de 8h00 - 13h00 et de 16h00 - 19h30

Dimanche et Lundi: 8h00-13h00

Nous leurs souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de réussite.

Horaires d'ouverture des autres commerces

Boulangerie Crozafon: 7h30 à 13h00 et de 16h00 à 19h30 du lundi au samedi. Dimanche et jours fériés 7h30 à 12h30. Fermeture hebdomadaire le mercredi.



Coiffeuse - « Le salon de Sonia » : Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Garage Frédéric Rivière: Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Le samedi matin de 8h30 à 12h00. Le garage propose les services liés à la carte grise de votre véhicule. Pour tous renseignements : contacter le garage au 05 55 21 24 08

Geneviève Aires (Bar Tabac Presse) : Du lundi au samedi de 7h30 à 20h00 et le dimanche et les jours fériés 8h30 - 13h30.



La table d'Agnès (restaurant): Ouvert tous les jours midi et soir. Fermeture hebdomadaire le lundi soir.

Attention les cuisines ferment à 21h30. Pour toutes réservations contacter le 05 55 20 83 14

Epicerie Vinsot: du lundi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h30, le dimanche 8h00 à 12h30

Pharmacie Bergeaud: Du Lundi au vendredi : 9h-12h30/14h-19h ; Mercredi : 9h00 – 12h30. *Fermeture estivale : samedi 14 juillet au 29 juillet inclus*.



La poste : Du Lundi au vendredi de 11h00 à 12h30 et de 13h30 à 14h45. Pour la période des travaux la boite aux lettres se situe au niveau de la salle des fêtes.

Fête de Lapleau

Samedi 4 aout:

Animations pour les enfants

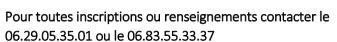
Bœuf à la broche Soirée dansante

Dimanche 5 août

Défilé de chars sur le thème Walt Disney Fanfare

Feu d'artifice au stade de foot de Lapleau

Soirée dansante



Nous vous attendons nombreux à cette fête qui s'annonce ensoleillée.



Lundi 6 août

Concours de pétanque en triplette

Vendredi 10 août :

Brocante ouverte à tous, vous pourrez y retrouver les créations du club tricot/couture.

Soirée dansante

Le mot des associations



ESPERANCE SPORTIVE LAPLEAUCOISE

Le 10 juin, le rideau est tombé sur la saison 2018 de football. L'ESL termine dernière. L'année prochaine l'équipe jouera en 4^e division. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

Bonnes vacances. Michel PATOUT

SOCIETE DE CHASSE Date d'ouverture de la chasse 2018/2019

L'ouverture de la saison 2018/2019 est prévue le dimanche 9 septembre. Le plan de chasse attribué pour cette saison est de 24 chevreuils et 5 cervidés. Le dimanche 26 août aura lieu l'assemblée générale des chasseurs.

Pour tout renseignement ou demande de tarifs contacter Monsieur RIVIERE Denis au 06.72.25.44.52



COCHONNET CLUB LAPLEAU- SOURSAC

« La saison 2018 s'est ouverte début mars. Le club compte 33 licenciés dont 10 féminines et 2 jeunes « cadet ». Nous sommes présents en championnat des clubs avec une équipe féminine et masculine.

La saison sera rythmée par nos participations à la coupe de France et de la Corrèze mais aussi aux concours et championnats départementaux prévus au calendrier. Notre club bénéficie d'une bonne représentation aux divers championnats avec une mention à nos jeunes : Bastien PRACH,

Louis TRUFFY et Jonathan BARRIAUD « Rosiers d'Egletons », vice-champions triplette à Saint Privat le 05/05/2018 qui se sont qualifiés pour le championnat inter-ligues Région Aquitaine à Poitiers le 07 et 08 juillet 2018. La saison continue

Bonne saison et bonnes vacances à tous

Bernard SEINSE – président du cochonnet club de Lapleau-Soursac. »

Date à retenir : Samedi 21 juillet concours de pétanque suivi d'un repas.



Julie Juillard passée chez les 55 ans et + cette année

FOYER RURAL

Comme chaque année le foyer rural s'occupe de l'organisation de la fête de Lapleau en collaboration avec la mairie.

En plus des festivités prévues du 4 au 10 août, nous vous proposons le 14 juillet un concours de pétanque au Ricoule suivi d'une soirée barbecue. Nous vous attendons nombreux.



ANACR - Association des anciens combattants et amis de la résistance

Le comité ANACR du Plateau des étangs a entrepris la réalisation d'un « Chemin de Résistance ». L'objectif est de présenter à tous les visiteurs quelques aspects et documents essentiels de ce que fut dans notre région la Résistance à l'oppression nazie et fasciste.

Il est demandé à toutes les personnes détenant des documents ou pouvant apporter des témoignages sur ce sujet, de se faire connaître. Pour cela, contactez **Jean Pierre COMBE, président de l'ANACR 05 55 29 28 67**.

L'association prendra contact en vue de consulter et éventuellement reproduire les documents qui resteront bien sûr en possession de leurs propriétaires.

ARTS, CULTURE ET LOISIRS

Pendant la période estivale, du 1 juillet au 31 septembre, les cours se feront à la demande. Pour cela il suffit de contacter Barbara PACZULA (*Tél* : 05.55.27.68.89 ou 06.45.80.58.12). Ces cours restent gratuits, avec une seule participation de 2€ en cas de présence d'un modèle.

Les cours de dessin pour adultes du mardi soir reprendront en octobre. Vous êtes très cordialement les bienvenus.



COUTURE ET TRICOT

Le club d'activités manuelles, sous couvert du foyer rural, se retrouve tous les mercredis de 14h00 à 18h00. Ce petit groupe de 6 à 10 personnes est resté stable tout au long de la saison.

En cette période estivale, nous préparons la fête de Lapleau en confectionnant des costumes, des fleurs et des guirlandes.

Nos petites créations que vous pourrez retrouver sur notre stand le jour de la

brocante sont « gourmandes » en tissus, nous sommes donc preneuse de tissus et chutes de tissus dont vous pourriez nous faire don. D'avance merci.

Une pause est prévue au mois d'août, et nous reprendrons mi-septembre. Il est toujours possible de venir nous rejoindre si vous souhaitez échanger, faire des rencontres ou tout simplement passer un après-midi sympathique.

CLUB D'ANIMATION

Le Club Animations étant en sommeil depuis fin 2016, conformément aux statuts, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Exceptionnelle le 30/03/2018. Au terme de cette réunion, la dissolution de l'association, a été votée à l'unanimité. Décision acceptée par la préfecture. Le solde du compte a été versé à plusieurs associations et au CCAS de la commune. *Marie Thérèse Maigne*

Le CCAS remercie chaleureusement le club d'animation pour le don qui a été fait.



L'APE

L'Association des Parents d'Elèves de Lapleau est heureuse de présenter un bilan positif de ses actions lors de cette année scolaire 2017/2018.

Malgré une élection tardive et la menace d'une mise en sommeil, la structure a pu maintenir son action auprès des enfants et insuffler une dynamique nouvelle.

En effet, la participation au financement d'achat de matériel, de sorties scolaires (parc animalier, piscine, etc.) a pu être maintenue à la hauteur des attentes des enseignants et parents.



Néanmoins, les points forts de l'APE cette année, se trouvent dans son organisation interne et dans son état d'esprit fédérateur. Ainsi, l'arbre de noël s'est enrichi d'un spectacle vivant fortement apprécié et la fête de l'école a connu un vif succès. Ces évènements contribuent au lien social dans la commune et ont été salués positivement par l'ensemble des participants.

L'APE souhaite remercier les municipalités pour leur soutien financier, ainsi que les producteurs et artisans locaux. L'association tient également à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont apporté leur aide, leur disponibilité et leur motivation aux différents projets, incluant les anciens membres de l'association.

Espérant pouvoir continuer dans cet état d'esprit, l'APE de Lapleau donne rendez-vous à toutes les bonnes volontés l'année prochaine. Bonnes vacances à tous.

Bibliothèque



Nouveaux horaires à partir du 23 juillet.

Les inscriptions à la bibliothèque restent gratuites.

Nous disposons actuellement de 3568 documents pour tous les âges et tous les goûts. Vous pourrez trouver des ouvrages classiques, modernes des documentaires (larges thèmes) pour adultes, jeunes et enfants.

Nous mettons à dispositions des DVD, CD audio et livres audio.

En 2017, 829 personnes ont franchi la porte de notre bibliothèque et nous avons prêté 1639 documents.

Horaire d'ouverture de la bibliothèque

Lundi 15H00 à 17H00 Jeudi 14H00 à 15H00 Samedi 11H00 à 12H00

Par ailleurs l'outil informatique de la bibliothèque étant vieillissant, la mairie a doté ce service municipal d'un nouveau poste informatique.

Etat Civil



PACS

Le 1er février 2018 entre :

M. BAPTISTE Thibaud Marc Emile et Mme DUBOIS Tiffany.

Félicitations!



Décès

Nous ont quittés :

Mme BRUGEAU née DUMONT.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à la famille.

La mairie

Les horaires de la mairie :

Jours	Matin	Après-Midi
LUNDI	9H00 - 12H00	13H30 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H00	13H30 - 18H30
MERCREDI	9H00 - 12H00	13H30 - 18H00
JEUDI	9H00 - 12H00	13H30 - 18H30
VENDREDI	9H00 - 12H00	13H30 - 18H00

Retrouver toutes les actualités de la mairie et de son village vacances sur leurs sites internet :

http://www.mairiedelapleau-correze.net/default/ et sur http://village-vacances-lapleau.com/

Mairie de LAPLEAU

■ 24, avenue de l'Epinette 19550 LAPLEAU

2 05 55 27 53 17

Mail: mairie.de.lapleau@wanadoo.fr

Informations:

Une nouvelle secrétaire de mairie a intégré notre équipe, il s'agit de Tiffany Dubois qui vous accueille depuis le 2 mai dernier.

De plus, Loïc Fernandes a été recruté en renfort de l'équipe technique pour la période estivale. Il commencera à compter du 23 juillet et ce pour une période de 5 semaines.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME - RAPPEL DES PROCEDURES

Pour toute construction

Moins de 5 m² pas de formalité

De 5 à 20 m² une déclaration préalable Plus de 20 m² un permis de construire

Le recours à l'architecte est obligatoire

pour les surfaces supérieures à 150 m²

pour les surfaces de bâtiments agricoles supérieures à 800 m²

pour les demandes déposées par une personne morale (SARL, SCI, GAEC ...)

Travaux sur une maison

Travaux ne créant pas de surface et ne modifiant pas l'aspect extérieur : pas de formalité

Travaux modifiant l'aspect extérieur (ajout d'une ouverture, réfection de la toiture différente de l'identique, travaux de façade, pose d'une fenêtre de toit, parabole, panneaux solaires en toiture ...) : déclaration préalable

<u>Véranda</u>: de 5 à 20 m² <u>déclaration préalable</u> au-dessus de 20 m² <u>permis de construire</u>

Travaux changeant la destination du bâtiment

transformation d'une grange en maison, d'un garage en chambre...

si pas de modification de l'aspect extérieur : déclaration préalable

si modification de l'aspect extérieur : permis de construire ou déclaration préalable (si la surface est < à 20 m²)

Les projets de construction peuvent être soumis pour avis au CAUE ou à l'architecte conseil de la DDT avant le dépôt de la demande

Châssis et serres de production d'une hauteur <1,80 m pas de formalité

châssis et serres de production d'une hauteur > 1,80 m (et jusqu'à 2000 m²) : déclaration préalable les tunnels agricoles d'une surface supérieure à 20 m² et hauteur > 1,80 m : permis de construire

<u>Murs – Clôture</u>:

murs de soutènement, clôtures agricoles pas de formalité
murs de moins de 2 mètres pas de formalité
murs au delà de 2 mètres déclaration préalable

Piscine gonflable

moins de 10 m^2 pas de formalité supérieure à 10m^2 et moins de 3 mois pas de formalité plus de 3 mois et > 10 m^2 déclaration préalable

Piscine fixe

>10 m² et < 100 m² sans couverture déclaration préalable si la couverture > 1,80 m de hauteur permis de construire

Les mobil-homes sont interdits en dehors des campings et parcs résidentiels de loisirs

Caravane

stationnée dans la cour de la maison en attendant d'être utilisée pas de formalité

sur un terrain autre, moins de trois mois : pas de formalité plus de trois mois : A déclaration préalable

(d'autres conditions doivent être réunies, notion de partie urbanisée, réseaux...)

Les imprimés de demande sont disponibles en mairie ou sur le site «www.service-public.fr »

Pour tous renseignements, Direction Départementale des Territoires – 19200 USSEL – tél 05-55-46-00-80

Ils ont fait l'actualité

« 70e anniversaire de la création du Centre d'incendie et de secours de LAPLEAU » - LA MONTAGNE *Publié le 04/07/2018*

« Samedi 7 juillet les sapeurs-pompiers de Lapleau fêteront le 70 e anniversaire de la création du Centre d'incendie et de secours. En effet le 15 juin 1948, sur une initiative de Jean Marut alors maire, seize hommes donneront naissance au corps des sapeurs-pompiers de Lapleau sous le commandement du lieutenant Léon Trech. Soixante-dix ans plus tard ce sont près de 110 hommes et femmes qui se sont succédé pour réaliser des milliers d'interventions au profit de la population. Aujourd'hui avec un effectif de 22 sapeurs-pompiers et une



disponibilité conséquente le Centre de secours de Lapleau se porte remarquablement bien (au vu de son âge). Et pour le prouver le lieutenant Franck Bourbouze (chef du centre) et le caporal-chef Simon Clair (président de l'amicale) attendent le public. »

« Jean-Marc Vialle, bénévole au foot » - LA MONTAGNE Publié le 12/06/2018



« Jean-Marc Vialle surnommé Cap, lapleaucois de toujours, est très connu dans la région et surtout sur les stades de foot. Il a joué quelques années dans l'équipe locale et, depuis 1984, il est dans l'équipe dirigeante. Son rôle est discret mais il est indispensable au fonctionnement du club : il trace le terrain avant les rencontres, il s'occupe des vestiaires, quand il n'y a pas d'arbitre de touche, il remplace. À la fin du match, il récupère les drapeaux de corner qu'il avait installés. Il habite tout près du stade, à quelques mètres, c'est dire que la pelouse est surveillée ! Il fait partie de ces bénévoles des clubs sportifs dont on ne parle jamais, qui sont dans l'ombre mais qui sont toujours présents quand il le faut. »

« Le Foyer rural fait marcher son monde » - LA MONTAGNE Publié le 24/04/2018

« Succès. La balade organisée par le Foyer rural a eu un beau succès sous un soleil resplendissant. Ils étaient une quarantaine à prendre le départ. Ils sont partis tranquillement en direction de La Charlanne puis la belle cascade de Neyrat et descente jusqu'à la Luzège (6 kilomètres). Retour sur Lapleau où les bénévoles avaient dressé la table place de la Mairie et avaient préparé le repas pot-au-feu. Une joyeuse tablée où d'autres amis avaient rejoint les randonneurs, jusqu'à tard dans l'après-midi. »

